

L'Assemblée des Territoires avalisée par le Conseil Régional



L'Assemblée des Territoires avalisée par le Conseil Régional

L'assemblée plénière a entériné la mise en place d'une « Assemblée des Territoires », une entité, la première du genre, qui n'aura qu'un rôle consultatif . Composée elle aussi de 158 membres, composée d'élus locaux ne siégeant pas au sein du Conseil Régional, elle devrait selon Carole Delga être un nouvel outil permettant de s'adresser directement aux destinataires des politiques menées par la région. Les membres de cette Assemblée seront issus des représentationsterritoriales que sont les PETR, Pays, PNR, GAL, les agglomérations et métropoles en assurant une représentation permettant de mieux prendre en compte les attentes et propositions des territoires ruraux

Les élus de chaque territoire désigneront librement leurs représentants à l'Assemblée des Territoires, en respectant la parité femme/homme dans la composition de leur délégation. Ils tiendront également compte des diversités existantes au sein de leurs territoires, tels que les bassins de vie.

Les objectifs de l'Assemblée des Territoires :

- assurer l'équité territoriale notamment en matière de services et d'équipements
- incarner la diversité des territoires de la région
- être un espace de réflexion en particulier concernant l'aménagement du territoire
- être un organe de propositions à la Région sur les grands dossiers régionaux ;
- être un espace d'échange des bonnes pratiques ;
- être un espace d'expérimentation, de mutualisation et d'innovation dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Il est à noter que cette proposition émanant d'un accord entre Carole Delga et Gérard Onesta avant le second tour des élections régionales n'a été adoptée qu'avec 76 voix pour, 61 conseillers ayant voté contre, 17 s'étant abstenus. La première réunion de cette instance inédite en France se déroulera en octobre prochain.